

Monsieur François Brunatto

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Éditions Gallimard
5 rue Gaston-Gallimard
75328 Paris cedex 07 France

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Lettre recommandée avec AR

Objet : Droit de réponse

Monsieur le Directeur de la publication,

Pour faire suite à la lecture du livre « Padre Pio – Miracles et politique à l'âge laïc-» que votre maison d'édition vient de publier (sept 2013- ISBN 978-2-07-013630-8), je vous demande de bien vouloir publier sur votre site internet, sur la page de présentation de l'ouvrage, un droit de réponse.

En effet, l'auteur de la version originale en italien, Sergio Luzzatto, dont vous publiez la version traduite en français, insulte la mémoire d'Emanuele Brunatto, mon père.

Je dois dire que le lecteur qui fera l'acquisition du livre sur la base de son titre et de la notoriété de l'éditeur, risque de tomber des nues, quand il en découvrira le contenu. Car rien ne laisse présager du flot de « négationnisme » qu'il introduit sous l'apparence d'un livre d'histoire de référence.

Le lecteur pourra par exemple lire ceci :

- [Padre Pio] « le chef d'une bande de vrais délinquants », qui profitait d'une piété populaire si intense qu'il **pouvait compter**, entre autres, sur la **disponibilité de nombreuses femmes pieuses pour satisfaire ses appétits sexuels.** »

Saint Pio de Pietrelcina a toujours eu de nombreux opposants et détracteurs est ce vraiment le rôle d'un ouvrage « d'historien », de faire la part belle à toutes ces ragots de pissotières ? Et si le travail est réalisé honnêtement, conformément à une démarche historique, il faut pour le moins présenter la controverse dans son ensemble et non une sélection de documents à charge.

Mais Sergio Luzzatto, n'est pas étouffé par la modestie, il s'autoproclame champion des hagiographes et des historiens, le seul à avoir su « fouiller, étudier, interpréter ». (page 211). Il fallait tout de même oser balayer d'un revers de main, plus de 600 ouvrages déjà publiés dans le monde au sujet du Padre Pio et ne compter comme rien le travail de tous les historiens et hagiographes.

Le chercheur tout comme le simple lecteur seront sans doute éblouis par les 68 pages de références bibliographiques et notes de l'auteur. Cependant, ils seront dans la quasi-incapacité d'en vérifier les

sources. Le lecteur francophone étant quant à lui confronté à des archives qui sont majoritairement en italien et de nombreux ouvrages sont des raretés bibliographiques (P231).

Revenons à Emanuele Brunatto qui est présenté comme un homme, dont «[la figure et les initiatives] allaient avoir une influence décisive sur l'itinéraire de Padre Pio. Après de *l'alter Christus* du Gargano, il allait jouer le rôle de Pierre : le premier et le plus grand des apôtres, le fondateur du culte organisé. De ce fait, écrire l'histoire de Padre Pio signifie aussi, nécessairement, écrire l'histoire d'Emanuele Brunatto » (P211)

Comme Brunatto est en effet un personnage assez méconnu en France (une rue de San Giovanni Rotondo, ville du couvent de Padre Pio dans l'Italie du Sud, lui a été dédiée en 2012), même si son nom revient régulièrement dans les hagiographies du stigmatisé du Gargano. (Voir l'ouvrage, bien connu en France, de l'historien Yves Chiron « Padre Pio le stigmatisé- chez Perrin » ou Luigi Peroni « Padre Pio le saint François du XXe siècle »). Il est intéressant de constater que Luzzatto a omis de citer la biographie d'Emanuele Brunatto du professeur Raffaele Augello publié en Italie en 2011 (*Emanuele Brunatto, il peccatore pentito, difensore di Padre Pio*) alors qu'est mentionnée l'autobiographie d'Emanuele Brunatto « Padre Pio mon père spirituel – chez L'Orme Rond -2011 ». Qui entre parenthèse n'est pas une traduction, mais une œuvre originale, contrairement à ce qui est dit en page 460.

Me reportant à l'index des noms (page 492), j'ai pu relever plus de 200 fois le nom de Brunatto (y inclus Emanuele Brunatto ou pseudonymes), dans plus de 40 pages (hors notes de l'auteur).

C'est la que l'historien Sergio Luzzatto s'autoproclame seul compétent sur Brunatto et se fait maître à penser, s'accorde le droit de juger, d'ironiser, d'insulter, d'écrire de pures diffamations envers celui dont « le nom de famille est Brunatto ».

P212 : « chef de file d'une **bande de fanatiques**, »/ « **un intrigant** »

« Si on voulait réduire sa vie à sa plus simple expression, on pourrait dire d'Emanuele Brunatto qu'il fut un fanfaron endurci, **un maître chanteur sans scrupule** et un habitué **impénitent du double jeu**. »

P213 : Se réfèrent aux deux premières biographies de Padre Pio dont celle de Brunatto en 1926

« invite à situer les biographies de Cavaciocchi et de Brunatto dans le cadre **d'une culture de stricte observance fasciste**. »

P248 : « le **débauché** Brunatto » / « son esprit entreprenant **aux limites de la criminalité** »

P267 : « le **méphistophélique** Brunatto « pour rappel le dictionnaire donne la définition suivante « machiavélique, diabolique, sardonique, satanique, luciférienne, luciférien, sarcastique ».

Ceci n'est qu'un bref aperçu de ses allégations dont il est parfois difficile de savoir s'il s'agit d'un propos de l'auteur ou la citation d'une source, non mise entre guillemets.

Afin que mon propos ne puisse souffrir la contradiction, je voudrais en venir aux pages suivantes du livre qui évoquent la Seconde Guerre mondiale, où l'auteur va renchérir avec « **La disposition de Brunatto à porter sa pierre à l'édifice de l'Ordre nouveau hitlérien** » (P291).

Pourtant, des activités de Brunatto durant l'occupation allemande, la justice française a déjà rendu son verdict en 1951. Si Brunatto était bien un « **des grands trafiquants opérant sur le marché noir français** », pourquoi est-il sorti libre du tribunal ?

Pourquoi l'officier, en charge de présenter le dossier des AJM (Archives Juridiques Militaires), que l'auteur semble avoir consulté également, a fait le commentaire suivant en présentant les pièces « **ce dossier Brunatto, c'est – La liste de Schindler** », en rapport avec le fameux film de Spielberg ?

Notre « historien » patenté aurait-il fait quelques omissions volontaires ?

Peut être que, révélé l'ensemble des archives Brunatto aurait éclairé le lecteur, au point de rendre la démonstration de Luzzatto non crédible ?

Car autrement pourquoi, ne mentionne il pas l'action de Brunatto en faveur de nombreuses familles juives, pour les sauver de la déportation au péril de sa vie ?

Pourquoi Luzzatto voit en Brunatto un « fasciste intégral » (P285), là où une famille juive s'apprête à publier un livre (qui a demandé plusieurs années d'études), pour que Brunatto soit reconnu comme Juste en Israël ?

Je vous invite à consulter le dossier de défense d'Emanuele Brunatto, dont la copie numérique est accessible en ligne sur le site www.ebpio.com pour vous faire votre propre opinion. Un ouvrage sur le procès Brunatto de 1951 est justement en préparation, les archives des AJM n'étant pas diffusables.

En conclusion, Luzzatto avait besoin, pour soutenir sa thèse, d'un Brunatto fasciste / nazi, il l'a dès lors habillé pour le rôle.

Vous comprendrez donc qu'il m'est impossible de laisser passer de telles ignominies sans réagir. Les opposants à mon père l'ont empoisonné alors que je n'avais que neuf mois, je ne le laisserai pas se faire assassiner une deuxième fois.

Je veux croire, que le choix de publication de ce livre par les éditions Gallimard, s'est fait rapidement sans une analyse préalable de la véracité et de l'authenticité historique et que vous me permettez donc un juste droit de réponse.

Il est intéressant de noter que l'auteur « l'historien » s'est bien gardé de faire mention des enfants ou de la famille d'Emanuele Brunatto, car cela l'aurait conduit immédiatement à un procès en diffamation en application de l'article 34 de la loi du 29 juillet 1881. En revanche, le même article prévoit que même en l'absence de diffamation des héritiers eux-mêmes, ces derniers ont un droit de réponse en cas de diffamation ou d'injures de leurs parents décédés, ce qui est le cas ici.

Certes, il s'agit d'un ouvrage et non d'un périodique. Mais s'agissant d'un travail se présentant comme historique, qui est tout à la fois truffé de diffamations, de parti-pris partiels tout autant que d'erreurs et d'omissions, je vous demande d'avoir la loyauté de faire paraître sur votre site internet, en regard de la présentation de l'ouvrage en question, ces quelques lignes qui visent à avertir le lecteur de l'existence de ma protestation et de mes contestations objectives :

Droit de réponse au livre de Sergio Luzzatto – Padre Pio – Gallimard ed.2013

Comment peut-on prétendre écrire sur Brunatto, avoir eu accès aux archives des procès de 1948 et 1951, sans jamais faire allusions aux nombreux témoignages de soutien envers Emanuele Brunatto, de personnes auxquels il a sauvé la vie (souvent au péril de sa sienne), assuré la protection, caché, fait travailler, subvenue à leur besoins, pendant la 2e Guerre Mondiale ?

Pourquoi une famille juive, ayant habité plusieurs années le même immeuble que ce « collabo », s'apprête-t-elle à publier un témoignage, pour le faire reconnaître comme Juste en Israël ?

Pourquoi le responsable des archives (AJM) a dit : « le dossier E. Brunatto, c'est la liste de Schindler » (histoire qui a inspiré le fameux film de Spielberg) ?

Doit-on mépriser celui qui a pris de l'argent aux nazis pour le distribuer aux plus nécessiteux en finançant : la Boisson Chaude - plus de 18.000 rations par jour, des dizaines d'œuvres caritatives, la construction de l'hôpital de SGR, etc. ?

« Il y a toujours un Brunatto dans chaque histoire de persécution: calomnié, outragé, craint et maudit, il résiste et survit. Les hommes comme lui ne disparaissent jamais, et c'est peut-être pour cela que la vérité ne disparaît jamais. F. Chiocci »

Nous invitons le lecteur à se reporter aux archives numériques disponibles sur le site internet dédié au Padre Pio et à Emanuele Brunatto www.ebpio.com.

Pour faire valoir ce que de droit

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations circonstanciées.

Créteil, le 9 septembre 2013, jour anniversaire de la naissance d'Emanuele Brunatto

François Brunatto

Copie à mes avocats :

- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX